

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2241

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le régime de la reconnaissance conjointe est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.